



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 426 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a instauré des primes « escalier d'assiduité » avec les arrêtés 2020-035 et 2022-003 pour certains titres d'emplois et secteurs pour le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette prime « escalier d'assiduité » ne s'applique pas à l'ensemble des personnes salariées de la catégorie 3;

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif est essentiel pour le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a un haut taux de roulement et un grave manque de personnel administratif dans le réseau qui nuisent à son efficacité et aux services à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'iniquité d'application de la prime « escalier » aggrave ce roulement et ce manque, et nuit donc aux services à la population;

CONSIDÉRANT QUE, sans le personnel administratif, il n'y a :

- Pas d'embauche des nouveaux employés;
- Pas d'ouverture de dossiers avec les accès informatiques;
- Pas d'horaire pour remplacer le personnel;
- Pas de paie pour les employés;
- Pas d'achat d'équipements de protection;
- et toutes les autres tâches essentielles au bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux effectuées par le personnel administratif qui travaille dans l'ombre.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître tout le personnel administratif de la catégorie 3, sans égard aux secteurs d'activités ni aux titres d'emploi, pour l'obtention de la prime « escalier ».

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Alexandre Leduc
Député d'Hochelaga-Maisonneuve

16 mars 2022

Date de signature de l'extrait